



Préavis n° 01/02.2017 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 184'700.– pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable En Senaugin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Situation actuelle

Le quartier En Senaugin, situé à l'Ouest du territoire de la Commune de Saint-Prex, est alimenté partiellement par une ancienne conduite en fonte Ø 125 mm datant de 1966. Cette conduite s'est rompue à plusieurs reprises, occasionnant des dégâts aux aménagements des parcelles et nécessitant, après réparations, des remises en état onéreuses.

II. Situation future et projet

Afin d'alimenter de nouvelles constructions, Romande Energie doit renforcer son réseau de distribution d'électricité jusqu'au Sud du chemin du Riau. La liaison E-D existant déjà, il s'agit donc de poser plusieurs tubes sur les tronçons D-C-B-A, puis de A en direction du lac. Les travaux de la RE doivent être terminés pour le mois de juin 2017.

La Municipalité s'est judicieusement posé la question de savoir s'il ne serait pas intéressant de poser une nouvelle conduite d'eau potable en parallèle des tubes RE, sur les tronçons D-C-B-A.

Le projet prévoit ainsi de poser une nouvelle conduite en PE 100 RC, S8, PN 10, Ø 160/141 mm entre les points D-C-B-A, puis D-E, sur une longueur de 270 m.

Au niveau de la défense incendie, les bornes-hydrants situées aux points B et E, seront remplacées sur leur partie inférieure. Les parties supérieures, récentes, seront réutilisées.

Une nouvelle vanne de secteur sera positionnée à l'Est de la BH 139, au point E. Ce nouvel organe de fermeture permettra une optimisation des manœuvres en cas de fermeture du réseau.

Par ailleurs, chaque prise privée existante sera naturellement transférée de l'ancienne à la nouvelle conduite. Si l'état des raccordements privés est mauvais, les propriétaires concernés seront invités à remplacer leur conduite jusqu'à l'intérieur de leur bâtiment.

Les travaux seront réalisés en parallèle avec la pose du tube de distribution d'électricité, selon le projet de Romande Energie, sur les tronçons A-B-C-D.

En conclusion, le projet permet de remplacer dans de bonnes conditions une conduite d'eau potable ancienne et délicate, en bénéficiant de la synergie avec les travaux obligatoires prévus par Romande Energie.

III. Devis estimatif

Travaux de terrassement	Fr. 78'900.00
Fourniture et pose de la conduite et des bornes hydrantes	Fr. 42'300.00
Transferts des prises particulières	Fr. 24'900.00
Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux	<u>Fr. 24'900.00</u>
Sous-total	Fr. 171'000.00
TVA 8%	<u>Fr. 13'700.00</u>
Total	Fr. 184'700.00

Le présent devis ne tient compte que du remplacement de la conduite d'alimentation du point A au point E. Le tronçon entre cette conduite et le bâtiment, s'il doit être remplacé, sera payé par le propriétaire.

Ce devis tient compte uniquement des quantités pour la pose de la conduite d'eau potable de la Commune et comprend un poste divers et imprévu de 10%.

IV. Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, dès 2018, par tranches annuelles de Fr. 6'200.–, le solde la dernière année, sous déduction d'une subvention éventuelle de l'ECA.

V. Impact sur l'environnement

Ce remplacement réduit les risques de fuites.

VI. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable En Senaugin;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 184'700.–;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2018, par tranches annuelles de Fr. 6'200.–, le solde la dernière année, sous déduction de l'éventuelle subvention de l'ECA.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2017.

Au nom de la Municipalité

<p>Le Syndic</p>  <p>D. Mosini</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>A. Guyomard</p>
--	---	--

Déléguée municipale: M^{me} Barbara Regamey, municipale

Annexe: plan de situation

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 1^{er} février 2017.